

Exploitation de Bâtis Haute-Loire

Agenda non classé

Présentation du dispositif

Description

L'objet de l'appel à projets est de trouver des repreneurs aux contrats d'occupation temporaire bénéficiant actuellement à l'ONF et pour une durée restante de 14 ans environ, afin de valoriser les sites et bâtiments de l'ancien circuit Retrouvance® Haute-Loire, aujourd'hui à l'arrêt.

Les quatre bâtis faisant l'objet du présent appel à projets sont répartis sur les quatre communes suivantes :

- Gîte de La Théoule, Commune de Lafarre ;
- Gîte de Vachères, Commune de Présailles (proximité GR40) ;
- Gîte de la Commune de Saint-Martin-de-Fugères (proximité GR70)
- Gîte de la Commune du Brignon (proximité GR70 et GR3)

Candidats

Sont éligibles :

- entreprises,
- collectivités,
- associations.

Montants

Selon le bâtiment (cf annexe 02, présentation des caractéristiques de chaque bâti)

Fichiers attachés

- [Conditions et Modalités de la Consultation](#) (30/11/2021 - 2.45 Mo)
- [Annexe 1 : calendrier](#) (30/11/2021 - 0.11 Mo)
- [Annexe 2 : liste des lieux](#) (30/11/2021 - 2.68 Mo)
- [Annexe 3 : certificat de Visite](#) (30/11/2021 - 0.10 Mo)
- [Annexe 4 : convention](#) (30/11/2021 - 0.19 Mo)